

# Procédure pour le Service en Ligne d'Affectation des élèves de l'enseignement agricole

## CALENDRIER 2024

### CONSULTATION

5 AVRIL À 14:00 AU 6 MAI À 13:59

Je consulte le catalogue 2024 à jour.

### DEMANDES

6 MAI À 14:00 AU 27 MAI À 23:59

Je valide mes demandes d'affectation.

### TRAITEMENT

28 MAI À 00:00 AU 26 JUIN À 14:29

Mon dossier est en cours de traitement.

### RÉSULTAT

À PARTIR DU  
26 JUIN À 14:30

Je consulte le résultat de mes demandes.

## À partir du 5 avril 2024, Première étape de la procédure CONSULTATION DE L'OFFRE:

La famille consulte début avril la page du service en ligne Affectation

(<https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/accueil>)

Ce site est ouvert au grand public, lors de cette étape les familles se rendent sur le site pour faire de la consultation. Elle prend connaissance des établissements dispensant la formation intéressant son enfant


## Entre le 6 et le 27 Mai 2024 : Deuxième étape de la procédure FORMULATION DES DEMANDES:

La famille formule des vœux d'affectation dans les établissements de leur choix en se rendant sur le site <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/>



Une fois sur la page d'accueil du site mentionné ci-dessus, les familles suivront le mode opératoire suivant :

- Activation du compte par le responsable d'élève dans la partie gauche de la page d'accueil.

1° Dans menu à gauche cliquer sur le « Personnage »



2° puis cliquer sur « profils » et « responsable élève »



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

PAGE D'ACCUEIL

VOS DEMANDES

PROFILS

Je sélectionne mon profil

Responsable d'élève

Pour l'activation des comptes, les responsables légaux des élèves de troisième de l'enseignement agricole, **deux choix s'offrent alors** :

- Soit par auto-inscription, le responsable de l'élève doit avoir communiqué son numéro de portable dans le dossier d'inscription dans l'établissement. Cette donnée est basculée de FREGATA à SIECLE-BEE dans le fichier d'export existant.

1<sup>ère</sup> possibilité par auto-inscription, si le responsable-élève a communiqué un numéro de portable dans le dossier d'inscription dans l'établissement. En cliquant sur je n'ai pas de compte

- Soit par FranceConnect, si le responsable doit avoir communiqué un numéro de portable dans le dossier d'inscription dans l'établissement. Cette donnée est basculée de FREGATA à SIECLE-BEE dans le fichier d'export existant.

2<sup>ème</sup> possibilité par FranceConnect, si le responsable-élève a communiqué un numéro de portable dans le dossier d'inscription dans l'établissement

**Il est donc indispensable de saisir les données et les changements dans FREGATA dès qu'ils sont connus et d'exporter le fichier dans SIECLE-BEE**

**À partir du mercredi 26 juin 2024 AFFECTATION ET INSCRIPTION : publication des résultats de l'affectation et début des inscriptions en lycée**